



AVIS PUBLIC

RAPPORT FINANCIER 2025

AVIS PUBLIC est donné qu'en vertu de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier, incluant le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le **lundi 6 juillet 2026 à 19h00**.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 29 juin 2026.

Pour :

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 29 juin 2026, entre 14h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 juin 2026.

Pour :

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière